

Halte à la progression du communautarisme dans les écoles ! (Tract à télécharger)

écrit par Parachutiste | 29 août 2016



La rentrée scolaire est toute proche.

Je vous sou mets un texte à imprimer comme tract et à diffuser largement, principalement auprès des directeurs d'établissements scolaires.

- Il s'agit, d'une part, de rappeler aux responsables de l'enseignement de nos enfants combien est grave la progression rampante de l'islam dans notre pays, qui passe malheureusement par l'assiette des cantines scolaires.
- Et d'autre part, d'attirer l'attention de ces mêmes enseignants et directeurs d'établissements, sur l'existence de sites de réinformation comme le nôtre.

Halte à la progression du communautarisme dans les écoles !

(Source : Interview de Lydia GUIROUS, parue dans Valeurs

Actuelles)

Non aux menus confessionnels à l'école !

L'École de la République ne doit pas s'adapter aux exigences alimentaires de nature religieuse.

Il n'est pas acceptable que les écoles mettent en place des menus de substitution, car leur existence et leur maintien constitueraient en eux-mêmes une entorse à la laïcité. On doit se souvenir que l'école publique est avant tout laïque, et qu'en tant que telle, elle se doit d'assurer la neutralité religieuse dans l'ensemble de ses activités.

Rappelons que le service de la cantine scolaire n'est pas une obligation à la charge des communes. Il s'agit d'un service public administratif facultatif, et repose sur la décision et sur la volonté des maires.

Il doit être clair qu'il n'existe aujourd'hui aucune disposition législative qui fasse obligation aux services de restauration de prendre en compte les exigences alimentaires d'ordre religieux pour la confection des repas.

Par ailleurs, la décision de ne pas proposer de repas de substitution ne signifie pas pour autant que les enfants de familles musulmanes seraient exclus de la cantine du fait des interdits religieux de leurs parents. Cette affirmation est totalement fausse, car il n'y a jamais eu de menus où l'on n'aurait servi que du porc.

De plus, il est illégal de préparer des menus selon les rites prescrits par une confession, en l'occurrence des aliments préparés selon le rite halal. Ce n'est pas envisageable car cela aboutirait à conférer des droits collectifs à certains élèves en portant atteinte au principe d'égalité d'un service public. Tel est le cadre juridique à l'heure actuelle en la matière.

« Quant à la mise en place de menus végétariens proposée par certains élus, elle traduit un arrangement regrettable avec la laïcité et également une perte de chance pour les enfants des familles les plus modestes, qui parfois ne mangent de la viande que lors des repas servis à la cantine scolaire. Cette

solution n'est pas non plus responsable quand on connaît la grande souffrance et les difficultés des éleveurs français, qui comptent en partie sur les collectivités publiques pour écouler leur production ! »

On voit bien que la volonté de certaines familles n'est pas simplement de trouver une substitution au porc dans les assiettes, mais d'imposer, à terme, des menus confessionnels au sein des cantines des écoles publiques. Si ces familles ne se satisfont pas des menus proposés par les cantines scolaires, ou bien elles retirent leurs enfants de ces cantines, ou bien elles leurs fournissent une alimentation de leur choix.

L'école de la République ne doit pas s'adapter aux contraintes alimentaires de nature religieuse car elle est là pour instruire et non pas pour servir des menus halal, à un moment où elle connaît des difficultés importantes.

Résistance Républicaine

101 Avenue du Général Leclerc

75685 Paris Cedex 14

www.resistancerepublicaine.com

Pour télécharger le tract et l'imprimer, cliquer ici
: cantine-comunautarisme